

Arrêté de nomination aux fonctions de suppléante à la préposée au contrôle des habitants de la commune de Boudry

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel,

vu la lettre du 30 octobre 2017 du Conseil communal de la commune de Boudry, annonçant la nomination de Mme Corinne Ducommun-dit-Verron, originaire de Thalheim (AG), La Chaux-de-Fonds et Le Locle, née le 29 septembre 1970 à Neuchâtel, aux fonctions de suppléante à la préposée au contrôle des habitants de cette commune ;

vu les articles 30 ch. 4, let. c de la loi sur les communes, du 21 décembre 1964, et 33 al. 4 de la loi sur l'harmonisation des registres officiels de personnes et le contrôle des habitants, du 3 novembre 2009 ;

sur la proposition du conseiller d'État, chef du Département de la justice, de la sécurité et de la culture,

arrête :

Article unique La nomination de Mme Corinne Ducommun-dit-Verron aux fonctions de suppléante à la préposée au contrôle des habitants de la commune de Boudry est ratifiée.

Neuchâtel, le 4 décembre 2017

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
L. FAVRE

La chancelière,
S. DESPLAND